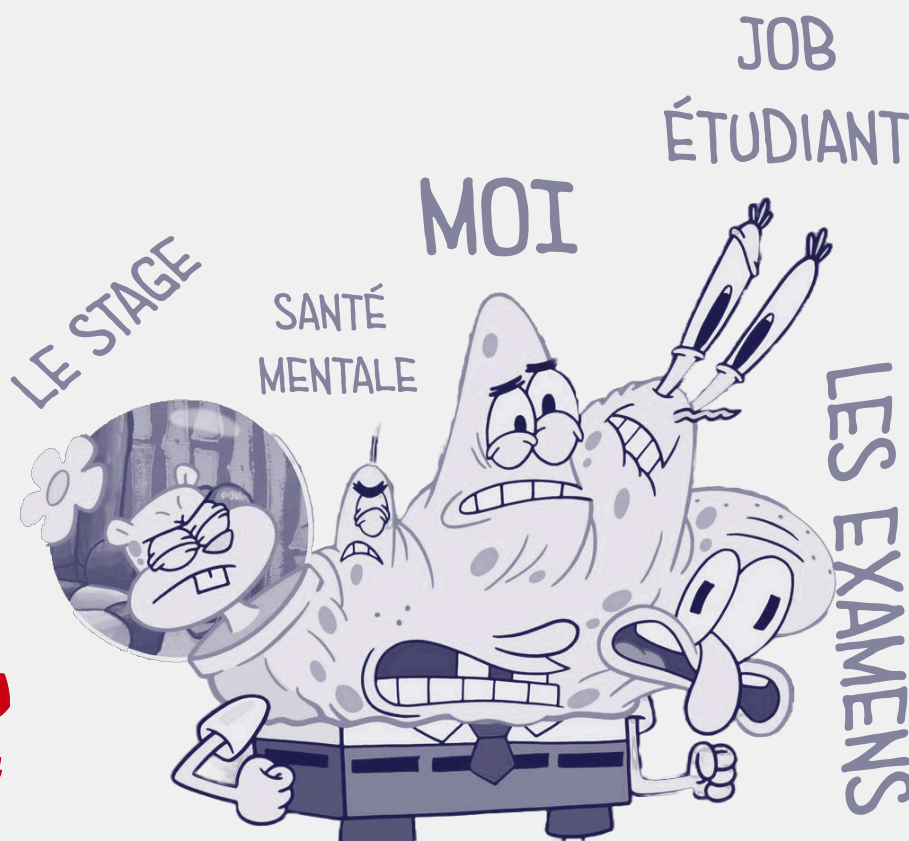


Supprimer le statut de job étudiant pour lutter contre la précarité étudiante

Le travail d'un étudiant c'est d'étudier



Supprimer le statut de job étudiant pour lutter contre la précarité étudiante

Depuis de nombreuses années, les jobs étudiants constituent une façon courante pour les jeunes de gagner de l'argent pour financer leurs études. Au fil du temps, la législation s'est flexibilisée notamment en réduisant le nombre d'heures minimales de la journée de travail.

Lors de la pandémie de COVID-19, le quota d'heures de travail autorisées aux étudiants a été augmenté à 600 heures. Bien que cette mesure ait été annoncée comme provisoire, les Jeunes Socialistes s'inquiètent de la normalisation du travail exercé en parallèle du cursus académique. Les doubles journées deviennent la norme auprès des étudiants, s'accompagnant d'une hausse du risque d'échec du cursus académique, sans oublier les effets psychologiques liés à la surcharge de travail.

Par ailleurs, la hausse du nombre d'heures défiscalisées prestées par les étudiants entraîne une hausse du déficit du budget de l'Etat équivalent à un milliard d'euros.

Le MJS demande la suppression du contrat d'occupation étudiant et le statut l'accompagnant pour leur permettre de bénéficier de la protection qu'offrent les contrats de travail classiques. L'objectif est d'ouvrir les droits sociaux aux étudiants (chômage, pension, etc.) et leur permettre de s'émanciper de leur situation familiale.

Pourquoi une suppression de ce statut?

La suppression du statut étudiant n'implique pas l'impossibilité pour les jeunes de ne plus travailler. Travailler serait toujours possible mais uniquement sous un contrat de travail classique.

1. La précarité de l'emploi

Les étudiants jobistes sont avantageux pour les entreprises, en particulier dans des secteurs tels que l'Horeca, car ces emplois sont exemptés de cotisations sociales et offrent une grande flexibilité. Cependant, pour l'étudiant, derrière cette apparence de "flexibilité" se cache la précarité accrue. En effet, lorsque ces étudiantes et étudiants se retrouvent sans activité ou doivent s'arrêter en raison d'une maladie, ils bénéficient d'une indemnisation bien inférieure, voire nulle, par rapport à celle des salariés.

La suppression du statut de jobiste garantirait l'accès aux droits sociaux (pension, maladie, chômage, etc.) pour l'ensemble des étudiants, ce qui

contribuerait à réduire les inégalités et la précarité. Les jeunes pourraient bénéficier d'une protection sociale adéquate, telle que l'assurance chômage en cas de perte d'emploi ou le droit à un congé maladie rémunéré en cas de besoin.

1.2 La perte de salaire brut

Lorsqu'on est embauché avec un contrat étudiant, la différence entre le salaire brut et net est minime. Cela est dû au fait que l'employeur ne paye presque pas de cotisations. En ce qui concerne les cotisations sociales (maladie, maternité, etc.), l'employeur paye 2,71% contre le 13,07% d'un contrat « traditionnel ». En ce qui concerne les cotisations patronales, celles d'un contrat étudiant s'élèvent à 5,42%. Dans le cadre d'un contrat normal, elles peuvent atteindre 32,4%. Le seul à y gagner est l'employeur car pour les étudiants cela signifie : pas de congés, pas de cotisations pour la pension ni pour le chômage.

2. Concurrence entre employés

Ce type de contrat engendre une concurrence déloyale entre travailleurs. En raison des faibles cotisations payées par les employeurs, les étudiants sont, de facto, de la main-d'œuvre à bas coût.

L'exemple des magasins franchisés de Delhaize démontre comment les jobs étudiants permettent aux patrons de baisser la masse salariale à travail égal puisque le modèle de ces magasins franchisés repose en grande partie sur ces types d'emploi.

Des mesures compensatoires nécessaires

La suppression des jobs étudiants ne peut se faire sans la mise en place de mesures **compensatoires**. Pour les étudiants dans le besoin, cette suppression devrait être accompagnée par la création d'une source de revenu alternative. Par exemple, développer une allocation ou un revenu étudiant de base. Cela permettrait aux étudiants plus défavorisés de se concentrer sur leurs études, car, on le rappelle, le travail d'un étudiant c'est d'étudier.

En remplaçant ces jobs par des contrats de travail classiques, tous les travailleurs, qu'ils soient étudiants ou non, seraient soumis aux mêmes règles et conditions. Les travailleurs "classiques" ne seront plus soumis à une concurrence déloyale et les étudiants pourront cotiser pour leur avenir.

Avec la mise en place d'un revenu étudiant, travailler à côté des études deviendra un choix et non pas une obligation.